



Cher.ère Collègue

L'adhésion vaut pour l'année scolaire et est à renouveler à la date anniversaire. Les cotisations par chèque ou prélèvement sont à envoyer à la trésorière académique (indiquer « personnel » sur l'enveloppe) :

Myriam MARINELLI

Rectorat DEC 1

6, Rue de la Toussaint

67 975 STRASBOURG Cedex 9

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter notre trésorière académique, madame Marinelli :
myriam.marinelli@ac-strasbourg.fr

Calcul de votre cotisation :

- Le montant de la cotisation dépend de votre indice (INM) : celui-ci figure en haut de votre fiche de salaire, sous l'intitulé « Indice ou nb d'heures »
- Cet indice est à reporter dans le bulletin d'adhésion, sous la rubrique « **Votre calcul** ». L'on y ajoute les éventuelles NBI (bonifications pour responsabilités particulières) puis l'on multiplie le total obtenu (Indice + NBI) par le coefficient correspondant :
 - Jusqu'à l'indice 400 inclus : 0,29
 - De l'indice 401 à l'indice 500 : 0,33
 - De l'indice 501 à 600 : 0.35
 - A partir de l'indice 601 : 0.37

L'ensemble est ensuite multiplié par la quotité de travail (soit 1 si l'on travaille à temps complet ; 0,8 si l'on travaille à 80%, etc.)

Exemple : *indice INM 600, agent titulaire travaillant à 80% :*

Indice + NBI = Total (indice + NBI) X Coefficient X quotité = euros

600 + 0 = 600 X 0,32 X 0,8 = 153,60 euros

Les cas particuliers (CDD, congés parental, disponibilité) sont expliqués sur le formulaire d'adhésion.

Vous pourrez déduire 66% de votre cotisation syndicale de votre impôt sur le revenu.

Pour nous joindre :

Tél : 06 23 39 27 85

Mél : jdietrich.snasub@yahoo.fr

Bien cordialement.

Jacky Dietrich, secrétaire académique.